



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## PRFB GT n°3 « Mobilisation de la ressource en bois » Compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2017 à Gardanne

### **Participants :**

Se reporter à la feuille de présence jointe.

### **1) Ordre du jour :**

- Introduction et tour de table des participants
- Rappel de la méthodologie proposée pour l'élaboration du PRFB de PACA (conformément à la présentation faite lors de la commission régionale de la forêt et du bois du 13 juillet 2017) → *se reporter au diaporama présenté en séance*
- Présentation des grands objectifs du PNFB et des actions relatives à la mobilisation de la ressource → *se reporter au diaporama présenté en séance*
- Discussion et proposition de grands objectifs et sous-objectifs (en matière de mobilisation de la ressource) à faire figurer dans le PRFB
- Schémas d'accès à la ressource forestière : point sur les travaux menés dans les départements.

### **2) Intervention liminaire de Fransylva PACA :**

Frédéric-Georges Roux est intervenu dans le cadre d'une déclaration liminaire pour exprimer le fait que les représentants des propriétaires forestiers privés de la région PACA considéraient que certaines spécificités des forêts de la région étaient suffisamment particulières et importantes pour qu'elles conduisent dans le PRFB à des décisions et actions précises, exprimées clairement au niveau des recommandations pour décideurs, développées dans des chapitres spécifiques et non reléguées en annexe, ou encore être l'objet de débats renvoyés à plus tard. Trois points doivent, en leur sens, être pris en compte en tant que préalables à toute réflexion : la prévention des incendies de forêt (qui pourrait éventuellement faire l'objet d'un 6ème groupe de travail), la régulation du grand gibier et la qualification du pin d'Alep (cf. pour plus de précisions la déclaration Fransylva ci-jointe).

En réponse à cette intervention liminaire, Gaëlle Thivet a indiqué que :

- le sujet de la prévention des incendies de forêt était à ce stade traité dans le cadre du GT n°2 (gestion durable de la forêt) que l'un des 2 grands objectifs pré-identifiés dans le cadre de ce GT 2 était précisément la prévention des risques et la gestion des crises dans le contexte d'évolution climatique, et en particulier la prévention et la gestion du risque incendie,
- le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique serait abordé en comité paritaire sylvo-cynégétique une fois que ce comité serait créé,
- la démarche de qualification du pin d'Alep était proche d'aboutir, mais que ce sujet dépassait l'échelle régionale et relevait d'une commission nationale de normalisation.

Géraldine Pollet a ajouté que le Président de Région était très mobilisé sur le sujet de la prévention du risque incendie et qu'il fallait effectivement réfléchir à la manière de prendre en compte ce sujet d'importance, dans le cadre ou hors cadre du PRFB. La Région va lancer prochainement une démarche sur les risques naturels.

### **3) Objectifs et sous-objectifs stratégiques proposés dans le cadre de l'élaboration du PRFB**

Ont été présentés pour rappel les sous-thèmes et actions, en lien avec la mobilisation de la ressource en bois, retenus dans le cadre du plan d'actions élaboré en 2013 dans le cadre du comité régional biomasse (cf. diapositives n°16 et 17).

Des propositions d'objectifs à faire figurer dans le PRFB ont été soumises à la discussion (cf. diapo 18) :

- Dynamiser la gestion forestière (lien avec le GT n°2): promouvoir les documents de gestion durable, favoriser le regroupement (propriétaires, foncier, mutualisation forêt publique/privée...)
- Améliorer l'accessibilité des massifs (création de nouvelles dessertes, utilisation des pistes DFCI, cartographie...)
- Adapter les moyens techniques d'exploitation
- Favoriser la hiérarchisation des usages du bois
- Un objectif relatif à la sécurisation de l'approvisionnement, la contractualisation ?
- Sensibiliser les propriétaires forestiers et le grand public à la gestion et à l'exploitation forestière (objectif de communication transversal)

Les points suivants ont été abordés dans le cadre de la discussion :

#### 1) Capitaliser sur les démarches/programmes existants ou passés

Il apparaît nécessaire de reprendre les échanges et conclusions des groupes de travail du comité régional biomasse (CRB) qui avaient déjà bien abordé la problématique de la mobilisation de la ressource en bois (en s'intéressant à la ressource en bois de manière globale et pas seulement au BIBE). Il semblerait par ailleurs opportun de faire un bilan du PPRDF (plan pluriannuel régional de développement forestier 2012-2017) ainsi que d'autres programmes d'actions concernant la filière forêt bois régionale (dont le plan d'actions élaboré dans le cadre du CRB) pour évaluer ce qui a marché, ce qui n'a pas fonctionné et les raisons de ces éventuels échecs.

Concernant le bilan du PPRDF, l'attention a été attirée sur le fait qu'un programme ne pouvait pas être évalué sur la base du seul indicateur « volume de bois mobilisé ». Certains résultats sont, en effet, difficiles à mesurer (comme par exemple le volume de bois autoconsommé, la valorisation de bois local, les retombées en matière de gestion durable...). Le PPRDF a également pu, de manière indirecte, déboucher sur d'autres actions de valorisation de la ressource en bois locale (cf. le lancement des assises du bois dans le département des Hautes-Alpes).

#### 2) Promouvoir les documents de gestion durable et favoriser les regroupements (lien avec le GT n°2)

Les procédures administratives, de par leur rigidité et les délais qu'elles peuvent entraîner, sont perçues par certains acteurs comme des freins à la mobilisation du bois pouvant décourager les propriétaires forestiers et entraver les possibilités de se projeter à long terme pour les exploitants. Cependant, ces mêmes procédures/réglementations sont là pour garantir la gestion durable des forêts.

Plutôt que de chercher à remettre en cause les procédures administratives, garantes de la durabilité, il paraît opportun de chercher à généraliser les plans simples de gestion et autres documents de gestion durable (mettre l'accent sur cet objectif, à long terme) et à favoriser les regroupements. Ces démarches de « motivation » et de regroupement de propriétaires s'avèrent très efficaces mais ont un coût (d'animation) important (évalué entre 10 et 100 € du mètre cube), dépassant bien souvent le prix de vente des bois. L'étape suivante serait de généraliser les gestions communes entre forêt publique et forêt privée.

Le développement des PSG nécessite un important travail d'animation auprès des propriétaires privés. Est, à ce titre, soulignée l'importance du financement des démarches d'animation auprès des propriétaires forestiers, financement qui constitue un investissement pertinent, de long terme.

Le développement des PSG suppose également au préalable de pouvoir identifier et contacter ces propriétaires privés. Certains participants ont rappelé à ce titre les difficultés liées à la non-accessibilité aux données du cadastre (cet accès apparaissant comme l'un des leviers clefs pour une gestion durable des forêts).

Il y a également un enjeu lié au développement des documents de gestion (aménagement) en forêt publique vu l'importance, en nombre et en surface, des forêts communales ne relevant pas du régime forestier. L'ONF a pré-identifié, à l'échelle régionale, près de 70 000 à 80 000 ha de forêts communales ne relevant pas du régime forestier et présentant un enjeu en termes de mobilisation de bois.

Pour gérer la multiplication des contraintes et des acteurs, il est suggéré de mettre en place une personne référente (ou un « groupe d'animation ») par massif qui puisse jouer le rôle de « garant » et d'organisation de la massification de la gestion.

### 3) Faciliter la mise en œuvre de la réglementation forestière

Concernant la réglementation forestière et la réglementation de l'accès aux massifs, les éléments suivants ont été mis en avant :

- La réglementation en matière de coupes forestières s'avère complexe. A, à ce titre, été soulevé le manque d'harmonisation, à l'échelle régionale, des seuils de surface arrêtés (dans chaque département) pour les coupes dans les bois et forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable (article L. 124-5 du code forestier) et pour le renouvellement des peuplements forestiers après coupe (article L. 124-6 du code forestier).
- Les moyens alloués à la police forestière semblent insuffisants. Il est demandé à ce que l'État diffuse un bilan des contrôles de coupes réalisés ces dernières années, tel qu'il s'y est engagé dans le cadre du comité régional biomasse.
- Il y a un enjeu de mise en cohérence des politiques forestières et environnementales (cf. loi sur l'eau), point crucial pour aller chercher du « bois + ».

Concernant la réglementation de l'accès aux massifs, a également été souligné le manque d'harmonisation, à l'échelle régionale, des conditions d'accès aux massifs forestiers en fonction du niveau de danger « feu de forêt ».

### 4) Renouveler et améliorer la ressource forestière (lien avec GT n°2)

La thématique du reboisement est très peu abordée en PACA mais il faudrait la reconsidérer à deux titres : l'adaptation aux changements climatiques d'une part et l'adaptation aux besoins des industriels d'autre part. En la matière, un fond de reboisement associant financements publics et privés en ex-Languedoc-Roussillon est cité en exemple.

Certains utilisateurs de la ressource sont dans l'attente d'une politique volontariste à même « d'injecter du bois » sur le marché.

### 5) Adapter les techniques d'exploitation forestière, accompagner la modernisation des entreprises

Concernant le matériel d'exploitation forestière, il est demandé à ce que puissent faire l'objet de financements publics :

- les machines à treuils synchronisés, permettant d'exploiter dans les pentes de manière plus sécurisée,
- le matériel d'occasion, qui est éligible aux aides publiques dans certaines régions et qui permettrait à plus d'exploitants de s'équiper.

La poursuite de la mécanisation de l'exploitation forestière, en réduisant les coûts d'exploitation, permettrait d'augmenter les revenus des propriétaires.

Pour ce qui est de la première transformation du bois :

Il faudrait accompagner la modernisation de la première transformation et, pour cela, faire évoluer les dispositifs de financement (relevant, à ce jour, essentiellement de la Région). Il semble nécessaire de bien faire le lien entre les investissements pour l'amont et ceux pour l'aval de la filière. La plupart des entreprises de la région sont « vieillissantes » et il faut trouver un moyen d'attirer et d'aider des jeunes qui souhaiteraient s'installer (mettre en place un dispositif d'aide aux jeunes entrepreneurs, dispositif sur lequel la Région pourrait intervenir).

### 6) Sensibiliser les propriétaires forestiers, les professionnels de la filière et le grand public

Le terme « sensibiliser » est apparu trop faible. Il y a plutôt un besoin en formation et en information, pour les professionnels et le grand public comme pour les propriétaires.

La certification semble également constituer un bon outil de promotion et d'intégration.

Dans les enjeux en termes de sensibilisation/formation figure celui du lien entre mobilisation du bois et risque incendie : un des moyens les plus efficaces de réduire le risque d'incendie est de gérer la forêt et de mobiliser du bois.

## 7) Coûts d'exploitation et prix de vente du bois

Avec l'arrivée des industriels du bois énergie, le contexte de l'économie forestière en PACA va évoluer. Le prix du bois a déjà augmenté, mais la répercussion sur les revenus des propriétaires ne semble pas être intervenue en proportion.

Géraldine Pollet constate que la discussion tourne autour de la question du modèle économique et demande pour cela s'il existe des données objectives sur les coûts moyens d'exploitation sur tel ou tel massif forestier, fonction des conditions d'exploitabilité (accès, pente...), et si ces référentiels de coûts peuvent rendre compte du niveau de rémunération des propriétaires.

Différentes sources de données sur les coûts d'exploitation sont citées par les participants : étude IGN/ADEME de 2015 (annexe relative aux coûts d'exploitation - moyennes nationales), tables FCBA, référentiels SEFSAM, référentiels utilisés par les acheteurs de bois, fiches de chantiers groupés permettant d'approcher le coût de la mobilisation du bois... Les coûts techniques, pour lesquels des données sont disponibles, n'expliquent cependant qu'une partie du prix de vente d'une coupe.

Des référentiels de coûts doivent être construits afin de pouvoir prioriser les actions susceptibles de faire l'objet de financements publics. Certains investissements semblant ne pas se faire en l'absence d'aides publiques, il y a un réel enjeu à financer les actions/investissements ayant l'effet levier le plus fort.

Ces échanges renvoient à la question de la transparence des prix. L'interprofession régionale serait le bon cadre pour travailler sur la mise en relation entre l'offre et la demande en bois, en travaillant sur la question du prix mais en premier lieu sur la question des volumes. Les entreprises régionales souffrent toujours d'un manque de visibilité pour pouvoir investir, la mise en marché se faisant au jour le jour.

## **4) Schémas d'accès à la ressource forestière : point sur les travaux menés dans les départements**

### **4.1) Conseil départemental du Var (Fabienne Tanchaud)**

Dans le Var, il y avait d'importants problèmes de transport des bois ronds à traiter. Le conseil départemental (CD) a pour cela engagé un travail de cartographie du réseau pour mettre en évidence les limitations de tonnage et autres points noirs routiers, en travaillant en premier lieu sur le volet départemental puis en essayant de développer l'information sur le volet communal. L'objectif n'était pas de créer de la desserte mais bien de réussir à identifier les itinéraires et d'augmenter le nombre d'itinéraires bois ronds (> 57 tonnes), et de limiter la surfréquentation sur les axes principaux.

Un important travail a été mené sur les autorisations de dérogation en partenariat entre CD et communes concernées. Entre juillet 2016 et juillet 2017, 25 demandes de dérogation ont été déposées et seulement 5 refusées. Chaque demande nécessite environ 2 mois de traitement avant d'arriver à une réponse concertée.

Concernant l'usage des pistes DFCL à des fins de mobilisation de bois, les discussions sont parfois plus complexes et il y a plus de difficultés sur le plan juridique. Il y a souvent nécessité d'une remise en état après exploitation. Un projet expérimental visant à combiner mise aux normes d'une piste DFCL et exploitation de bois est en cours de montage (cf. piste du Laïre).

Présentation d'un exemple de projet de transport de bois sur itinéraire cyclable (cf. diaporama joint).

Les témoignages des professionnels montrent l'enthousiasme pour cet outil développé par le CD du Var qui permet d'avoir un contact avec les agents des routes et des résultats concrets.

Pour le CD, la prochaine étape est de travailler sur les refus de dérogation pour identifier l'ampleur des mobilisations de bois qui pourraient être rendues possibles. Un autre enjeu est de comprendre les raisons des refus des élus et de viser une homogénéisation des limitations. Il s'avère que les limitations de tonnage visent en fait le plus souvent des limitations de gabarit.

### **4.2) Conseil départemental des Alpes-Maritimes (Cédric Torelli)**

Le CD des Alpes-Maritimes a établi un partenariat avec i) les communes forestières pour le rôle de sensibilisation auprès des élus et ii) l'ONF (par convention) pour la réalisation du schéma. Le travail sur la première couche cartographique des limitations de tonnage a démarré en 2017.

Il est ensuite prévu de travailler sur les enjeux par rapport à l'exploitation de bois et de se rapprocher des services gestionnaires pour identifier les points noirs.

#### **4.3) Conseil départemental des Hautes-Alpes (Pascal Auffray)**

L'arrêté préfectoral relatif aux itinéraires de transport de bois ronds date de 2010. Le CD a réalisé une cartographie SIG du réseau routier sur laquelle figurent les restrictions de tonnages. La difficulté est d'y intégrer les données relatives aux voies communales et chemins ruraux.

Une convention avec l'ONF pour la cartographie des dessertes internes aux massifs est à l'étude.

Globalement, la difficulté est d'agglomérer l'ensemble des différentes couches SIG et d'assurer des mises à jour régulières.

Est regrettée l'absence de cadre national pour l'élaboration des schémas départementaux d'accès à la ressource forestière. Il semble fondamental de travailler sur ce sujet en lien avec le CRIGE PACA, au coeur du dispositif.

#### **4.4) Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (mail de Violaine Bousquet)**

Suite à la parution de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et plus particulièrement l'article L. 153-8, le Conseil départemental 04 a décidé, en 2016, de débiter l'élaboration du schéma d'accès à la ressource forestière (SARF).

Au regard du travail à réaliser concernant d'une part la mobilisation des données (données communales difficiles à mobiliser) et, d'autre part, la conception du SARF (cartographie), il a été décidé d'associer les acteurs de la forêt (ONF, CRPF, COFOR, DDT...) pour définir et valider la méthodologie d'élaboration du SARF.

A titre expérimental dans l'objectif de tester la démarche, il a été décidé de tracer les itinéraires concernant 18 communes dites prioritaires au regard des enjeux « bois » qu'elles rencontrent.

Le Département étant en possession des données concernant son réseau routier et ses caractéristiques, la base de données a été enrichie de données complémentaires (une convention a été passée entre l'ONF et le Département) concernant les pistes forestières à l'interface massif/réseau routier ainsi que le réseau routier communal.

Une fois les ressources mobilisées sur la voirie et les ouvrages d'art, une cartographie a été réalisée présentant, grâce à un système de zoom dynamique : les limitations de tonnage, les limitations de gabarit, l'arrêté bois ronds... Dans le même temps, un travail a été effectué auprès des techniciens ONF et CRPF afin d'identifier précisément l'accès au massif à partir de la voirie communale ou départementale.

A présent, nous allons étendre cette méthodologie à l'ensemble des communes du département (relevés de terrain, validation par les communes et mise à jour de la base de données...). Dans ce but, nous travaillerons en partenariat avec le CRIGE.

En outre, nous menons également une réflexion en interne afin de définir le moyen de diffusion du SARF (WEBSIG, etc.).

Quelque soit le mode de diffusion choisi, le SARF ne sera rendu public qu'une fois qu'il sera finalisé.

#### **4.5) SARF des Bouches-du-Rhône**

La réalisation du SARF des Bouches-du-Rhône est susceptible d'être prise en charge par la métropole.

#### **4.6) SARF du Vaucluse**

Information à compléter.

#### **4.7) Groupe de travail « desserte forestière » du CRIGE PACA**

Un groupe de travail sur la desserte forestière a été constitué dans le cadre du pôle métier forêt du CRIGE PACA (animé par le CRIGE et l'URACOFOR), avec pour objet d'élaborer une base de données régionale et partagée sur la desserte. Les Départements sont à la fois demandeurs et contributeurs pour la réalisation de cet outil.

Trois besoins prioritaires ont été identifiés dans ce cadre :

- définir une nomenclature partagée (le travail est fait)
- proposer un outil en ligne (le CRIGE y travaille)
- intégrer et mettre à jour les données (l'ONF est sur ce point un interlocuteur majeur).

Le CRIGE s'apprête à recruter une personne pour travailler sur la BD régionale (poursuite du travail initié dans les Alpes-de-Haute-Provence, lancement du travail sur les autres départements de PACA).

VIAPIR, l'outil en ligne développé en Midi-Pyrénées est cité en exemple.

La question de la constitution d'un groupe de travail spécifique aux schémas (régional et départementaux) de desserte des ressources forestières est posée.

Le PRFB peut avoir un rôle à jouer pour rapprocher les différents interlocuteurs (détenteurs de l'information relative aux voiries interne et externe aux massifs) et identifier/cartographie les points noirs. Se pose également la question des reprises de charge et des plateformes.

\*\*\*\*\*

\*\*\*

La prochaine réunion du groupe de travail n°3 du PRFB se tiendra le **vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017 après-midi** (à partir de 14h) au Pavillon du Roy René à Gardanne.